

Zeitschrift:	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber:	Société Forestière Suisse
Band:	16 (1865)
Heft:	9
Artikel:	Réunion des forestiers de l'Allemagne méridionale à Ravensbourg
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-784431

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réunion des forestiers de l'Allemagne méridionale à Ravensbourg.

Les seize forestiers suisses qui ont répondu à l'invitation d'assister à Ravensbourg à la 18^e réunion des forestiers de l'Allemagne méridionale y ont été parfaitement reçus.

L'assemblée s'est surtout occupée de la culture de l'épicéa. Les discussions se sont passées comme elles se passent dans toutes les grandes réunions, où chaque orateur ne parle qu'au point de vue des localités, des circonstances économiques et sociales auxquelles il est habitué : chacun préconisait la méthode suivie dans la contrée qu'il habite ; aussi nous doutons fort que quelqu'un ait été convaincu par la discussion, au point de remplacer par d'autres les procédés qu'il a suivis jusqu'à présent.

Ceux qui se préoccupaient surtout des grands mas de forêts et de la pénurie des ouvriers, parlaient en faveur du repeuplement par coupes d'ensemencement dont les résultats sont complétés par des semis artificiels ; ceux qui croyaient devoir favoriser avant tout la production des grands bois de construction et de sciage ne voyaient rien de plus rationnel que le jardinage régulier d'après la méthode de Dengler. Celui qui avait à reboiser de grandes coupes rases, des pâturages, des terrains cultivés d'une étendue considérable, trouvait dans les semis un moyen sûr et peu coûteux pour atteindre son but, tandis que celui qui avait affaire avec un sol très enclin à se couvrir de mauvaises herbes et avec des coupes rases de moyenne grandeur, se faisait le champion de l'emploi des plants repiqués de 4 à 5 ans, non pas qu'il put affirmer que ce soit le procédé le moins coûteux, mais parce que c'est celui qui conduit le plus sûrement et le plus promptement au but. Nous n'avons pas été peu surpris de voir l'insistance que l'on mettait à prémunir les forestiers contre l'adoption du principe que la plantation doit être la règle et le semis l'exception, car nous nous félicitons très sérieusement de l'avoir mis en pratique dans des forêts d'épicéas de la plaine et des avant-monts régulièrement aménagées.

Le mélange de l'épicéa avec le sapin, le pin, le mélèze ou le hêtre, fut généralement préconisé ; cependant nos voisins, particulièrement ceux qui s'occupent de grands mas de forêts, ne pa-

raissent pas y mettre autant d'importance que nous, surtout lorsqu'il s'agit du mélange avec le hêtre ou d'autres bois feuillus.

La discussion relative à l'enlèvement des souches, conduisit à la conclusion qu'il faut l'opérer partout où le produit couvre les frais d'extraction, qu'il vaut mieux arracher les arbres si cela n'empêche pas d'achever la coupe en temps voulu, mais que dans le cas contraire, il ne faut procéder à l'enlèvement des souches qu'après la vidange des coupes. Quant aux instruments et aux machines à employer pour l'une et l'autre de ces opérations, il se produisit une divergence de vues ; la grande majorité des forestiers paraissait cependant préférer les machines simples aux compliquées.

La question de l'exploitation de la litière donna lieu à de nombreuses communications sur la manière dont on y procède dans les différents états de l'Allemagne, et sur les moyens que l'on emploie pour la diminuer ou l'abolir entièrement. Comme on pouvait s'y attendre, tous ceux qui prirent la parole furent d'avis qu'il faut prendre des mesures pour que cette exploitation ne soit pas préjudiciable à la conservation des forêts et ne diminue pas trop la production du bois, et que, par conséquent, il est absolument nécessaire de racheter les servitudes en vertu desquelles elle est imposée. D'un autre côté, on s'accorda à reconnaître qu'il ne faut pas procéder arbitrairement, mais qu'il convient de tenir compte le plus possible des besoins de l'agriculture. A cet effet il faut permettre d'utiliser les petits rameaux qui proviennent des coupes et des éclaircies, transformer les sols forestiers humides en prés-maraîris, réduire les gaubes des ayant-droit qui exploitent de la litière en leur laissant le droit de choisir entre les deux espèces de produit, mais en diminuant, par exemple, d'un moule la part de ceux qui reçoivent trois chars de litière.

L'excursion projetée pour le premier jour fut renvoyée à cause de la pluie et nous n'avons pu y assister ; la seconde excursion eut lieu dans les forêts domaniales d'Altdorf et dans celles de Wolsegg. A en juger par les parties que nous avons parcourues, les premières se composent de résineux purs et l'épicéa y domine de beaucoup. Les jeunes peuplements du Raupenwald, qui proviennent de semis exécutés de 1841 à 1846, excitèrent particulièrement l'intérêt.

Le pin y a acquis la prédominance, ce qui forcera à exploiter ces peuplements dans un âge peu avancé. Actuellement on exploite tout ce qui se trouve dans les endroits mal boisés et on y exécute des plantations d'épicéa en opérant la transition au peuplement âgé de 20 à 25 ans par de grandes plantations sur mottes. On espère que ces épicéas donneront de bonnes perches pour le houblon.

Quant au mélèze il ne prospère pas bien dans ces peuplements. Les éclaircies sont un peu en retard dans les jeunes boisés. Les forêts de Wolsegg, dans lesquelles nous vîmes aussi des peuplements de hêtres purs ou presque purs, complétés de la même manière, sont parfaitement traitées et selon toute apparence on s'applique strictement à n'exploiter que le produit soutenu.

Une tournée sur le lac de Constance termina cette réunion, qui a fourni l'occasion de renouveler d'anciennes amitiés et de faire beaucoup de nouvelles connaissances.

LANDOLT.

BULLETIN

Appenzell. — Le 27 août, a eu lieu à Urnäsch la réunion de la société de sylviculture des Rhodes-Extérieures. Par suite de l'admission de 27 candidats, cette association compte maintenant 67 membres, qui tous travaillent activement à l'avancement de l'économie forestière. Aussi est-il permis d'espérer que bientôt toutes les communes de ce demi-canton ressentiront les heureux effets de ces efforts. Fidèle à la décision qu'elle a prise, la société provoque l'établissement d'une pépinière dans tous les lieux où elle se réunit et elle y contribue par une allocation sur sa caisse : c'est ainsi qu'elle s'élève des monuments qui sont d'un heureux augure pour l'avenir. Il serait fort à désirer que de pareilles associations se fondaient dans tous les cantons peu avancés sous le rapport de l'économie forestière : ce serait le meilleur moyen de combattre les préjugés, et de préparer la voie à l'introduction d'un aménagement des forêts rationnel et approprié à la contrée.